



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n°R02-2022-11-07-00005  
portant modification de la composition du  
comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique**

**LE PRÉFET**

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L212-1, L213-13, L213-13-1, L371-3 et R213-50 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

**Vu** le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

**Vu** le décret du Président de la République du 12 janvier 2022 portant nomination de Madame Laurence GOLA de MONCHY, secrétaire générale de la préfecture de la Martinique ;

**Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 modifié relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R213-50 et R213-51 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°R02-2020-10-14-001 portant composition du comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique modifié par les arrêtés n° R0-2020-11-09-001 du 9 novembre 2020, n°R02-2021-0423-00003 du 23 avril 2021, n°R02-2021-11-19-00001 du 19 novembre 2021 et n°R02-2022-06-13-00014 du 13 juin 2022 ;

**Vu** le courrier de l'association des maires de Martinique en date du 25 octobre 2022.

**Sur proposition** du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

M. Alain DUTON désigné par l'association des maires de Martinique est nommé membre du comité de l'eau et de la biodiversité en tant que délégué des communes en remplacement de M. Marcellin NADEAU.

### Article 2 :

Est annexée au présent arrêté la composition consolidée du comité de l'eau et de la biodiversité.

### Article 4 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le

- 7 NOV. 2022

Pour le Préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale  
de la Préfecture de la Martinique

Laurence COLA DE MONCHY

## ANNEXE

### Représentants des collectivités territoriales

#### **Désignés par l'Assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique**

M. Didier LAGUERRE  
M. Olivier MARIE-REINE  
M. David DINAL  
Mme Lydia BEAULIEU  
M. Eugène LARCHER  
M. Daniel MARIE-SAINTE

#### **Désignés par l'Association des maires de la Martinique**

M. Luc JOUYE de GRANDMAISON  
M. Hugues TOUSSAY  
M. Alain DUTON  
M. Christian PALIN  
M. Jean-Baptiste ROTSEN  
M. Emile GONIER  
M. Fred SAMOT  
M. André LESUEUR  
M. Arnaud RENE-CORAIL  
M. Emile GABRIEL

### Représentants des usagers, des personnalités qualifiées et des milieux socio-professionnels

#### **Chambre d'agriculture**

M. Alex PAVIOT

#### **Chambre de commerce et d'industrie**

M. Philip EADIE

#### **Pêche maritime et aquaculture marine**

M. Emile AGOT

#### **Distributeurs d'eau**

M. Roland CATIMEL

#### **Consommateurs d'eau**

M. Eric BELLEMARE

#### **Pêcheurs en eau douce**

M. Maurice MONTÉZUME

#### **Associations agréées de protection de la nature et de l'environnement**

M. Stéphane JEREMIE  
Mme Yasmina ELISABETH  
M. Joseph BLEZES  
Mme Angèle DAIRE

**Personnalités qualifiées (désignées par le préfet)**

Mme Mathilde BRASSY (Carbet des sciences)

M. Guillaume VISCARDI (Directeur du Conservatoire botanique)

M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX (Président du CSRPN)

Mme Anne-Lise TAILAME (BRGM)

**Représentant des milieux socio-professionnels (désigné par le préfet sur propositions du CESECEM)**

Mme Céline ROSE

**Représentants de l'État et de ses établissements publics**

- le préfet de la Martinique
- le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le directeur de la mer
- le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- le directeur de l'agence régionale de santé
- le directeur général de l'Office français de la biodiversité
- le directeur de l'Office national des forêts
- le délégué de l'IFREMER Antilles
- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres